Final Declaration of the Global Campaign to Claim People's Sovereignty, Dismantle Corporate Power and End Impunity in Relation to the V Session of the OEIGWG

Monsieur le Président, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégations des États présents, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués,

Cette déclaration est faite au nom de la Campagne mondiale pour reconquérir la souveraineté des peuples, démanteler le pouvoir des entreprises et mettre fin à l'impunité.

La négociation de l'instrument juridiquement contraignant sur les sociétés transnationales et les droits de l'homme a atteint un stade de maturité avec la participation active d'une grande partie des États qui ont activement contribué par des propositions de texte concrètes. La publication de projets successifs témoigne de la volonté des Etats de continuer à promouvoir le développement de cet instrument contraignant, ce qui est indéniablement positif.

La phase de négociation dans laquelle nous nous trouvons est caractérisée par une plus grande complexité technique et politique. Il faudra donc beaucoup de compétence et de patience de la part de la présidence pour faire en sorte que les souhaits et les exigences des personnes concernées - qui ont été la raison d'être et la force motrice de ce processus historique - soient inclus dans cet instrument.

A cet égard, nous sommes préoccupés par la réduction drastique du nombre de réunions avec la société civile et par la réduction des voies de dialogue traditionnellement ouvertes entre les représentants des communautés touchées et les dirigeants du Groupe intergouvernemental pendant la présente session et entre les sessions. Cela a nui à l'échange et marginalise les voix qui luttent pour la justice et contre l'impunité.

A cela s'ajoute une préoccupation fondamentale de la Campagne mondiale en ce qui concerne le contenu du futur Traité. Nous nous référons au fait que le projet révisé n'inclut pas de multiples observations et propositions qui ont été largement soulevées lors des sessions précédentes non seulement par les Etats mais surtout par les mouvements sociaux et les communautés affectées qui, comme la Campagne mondiale, ont consenti des efforts considérables pour participer aux négociations.

En ce qui concerne son contenu, la Campagne mondiale considère que le projet de Traité révisé s'écarte de l'esprit et des dispositions de la Résolution 26/9 de la manière suivante.

Premièrement, en se limitant aux obligations des États, le texte ne tient pas les STN pour responsables au niveau international et n'assure donc pas leur réglementation effective. Attribuer aux seuls États la responsabilité de respecter les droits de l'homme, c'est maintenir le statu quo actuel, qui n'a pas permis d'empêcher l'impunité des STN. De plus, cela ajoute au fait que les mécanismes de mise en œuvre prévus dans le projet sont très faibles, ce qui rendra très difficile la prévention des violations et l'accès à la justice.

Deuxièmement, nous sommes préoccupés par l'extension du champ d'application du traité à toutes les entreprises parce qu'il a ainsi perdu de vue la nécessité réelle d'un tel

traité, à savoir les sociétés transnationales et leur capacité à contourner les juridictions nationales et à préserver leur impunité. Comme nous le savons tous dans ce processus, ce changement répond aux exigences des acteurs et des États qui ont activement contesté la construction de ce traité - tels que le secteur privé, la délégation de l'UE et d'autres pays
L'agenda des entreprises semble être entré par différentes fenêtres, sapant et dénormalisant la nature fondamentale de cette négociation intergouvernementale qui, rappelons-le, vise à défendre les droits humains.

Dans le même temps, le débat est animé et nous nous réjouissons que de nombreux États, experts et organisations de la société civile aient systématiquement ramené à la négociation nombre des points que nous considérons essentiels.

La Campagne mondiale continuera d'agir pour la défense et l'amélioration des questions clés présentes dans le projet révisé : les droits des personnes affectées, les questions clés de prévention et de responsabilité légale, la juridiction et le forum necessitatis, entre autres.

Nous ne voulons pas n'importe quel traité. Nous voulons un instrument efficace et un mécanisme international efficace qui garantisse l'accès à la justice pour les personnes touchées et réaffirme clairement la suprématie des droits de l'homme.

Nous espérons que le futur projet se transformera en un document qui reflète le débat fructueux des quatre dernières années, avec un accent particulier sur les besoins et les demandes des communautés affectées, dont la souffrance est la cause profonde de ce processus.

Traduit avec www.DeepL.com/Translator